

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 22 juin 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	15 juin 2020	15 juin 2020
23	21	21		

Délibération n° 22062020-041 : Vote du budget primitif 2020

L'an deux mille vingt, **le lundi 22 juin** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Martine LLEU, Jackie ALBERT, Colette PARONNAUD, Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Isabelle DUMONT, Claude RAVON, Sandrine GUIBERT, Rémi GROLAUD, Christophe PARION, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Marina BERVOETS, Jean-Luc PROQUIN, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Annie MENDEVILLE, Jean-François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Denis DUBOURGNOUX, Carole BREUIL.
Membres absents représentés :
Secrétaire de séance : Christèle ROBLIN.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 9 juin dernier, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 1 247 421.57 €
- Dépenses et recettes d'investissement 1 187 000.26 €

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 247 421.57	1 247 421.57
Section d'investissement	1 187 000.26	1 187 000.26
TOTAL	2 434 421.83	2 434 421.83

Vu l'avis de la commission des finances du 9 juin 2020,
Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 19 voix pour et 2 contre :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 247 421.57	1 247 421.57
Section d'investissement	1 187 000.26	1 187 000.26
TOTAL	2 434 421.83	2 434 421.83

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2020 0622 -- 22062020041 ----- -- JE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 25/06 / 2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINTE-PIERRE-LA-NOUE

Le 23 juin 2020

Le Maire,



Walter GARCIA.